



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

Révision arrêté royal “AR H3 – mesures complémentaires”

(dans le cadre de la révision globale
de la législation “hygiène”)

**Réunion Comité Consultatif
27-04-2021**

Ce qui motive une révision globale de la réglementation 'hygiène' belge

- **amélioration de la protection des consommateurs**
- objectif opérationnel de l'AFSCA
- simplification administrative, chaque fois que possible
- révision générale des exigences belges en matière d'hygiène (au sens large du terme) dans la chaîne alimentaire
- réponse à différents incidents (p.ex. fipronil, Veviba)
- clarification de l'interprétation de la réglementation
- transposition de la réglementation UE ou internationale
- prise en compte des recommandations de l'audit FIA



Etapes effectuées

- Rédaction d'un projet de révision par l'AFSCA (DG PCCB)
- Communication du projet de révision aux associations professionnelles et au SPF pour commentaires
- Discussion du projet de révision et des commentaires des associations professionnelles et du SPF lors de réunions
- Intégration dans le projet des demandes directement approuvées formulées par les secteurs
- Communication (e-mail) aux associations professionnelles des réponses de l'Agence à leur commentaires anonymisés
- Discussion au Comité Consultatif de l'Agence



Textes concernés

- Arrêté royal du 9 mars 1953 concernant le commerce des viandes de boucherie et réglementant l'expertise des animaux abattus à l'intérieur du pays
- Arrêté ministériel du 11 septembre 1953 portant réglementation du transport et du colportage des volailles
- Arrêté royal du 30 décembre 1992 relatif au transport des viandes fraîches, des produits à base de viande et des préparations de viande
- Arrêté royal du 30 décembre 1992 relatif à la production et au commerce de produits à base de viande et des autres issues traitées d'origine animale
- Arrêté royal du 4 juillet 1996 relatif aux conditions générales et spéciales d'exploitation des abattoirs et d'autres établissements



Textes concernés

- Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire
- Arrêté royal du 22 décembre 2005 fixant des mesures complémentaires pour l'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine (H3)
- Arrêté royal du 22 décembre 2005 fixant les fréquences des inspections nécessitant la présence d'un agent de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire dans les établissements du secteur des viandes et du poisson dans le cadre du programme de contrôle de l'Agence
- Arrêté royal du 10 novembre 2009 relatif aux normes de commercialisation des œufs



Textes concernés

- Arrêté ministériel du 20 septembre 2010 relatif au modèle et au contenu de l'information sur la chaîne alimentaire
- Arrêté ministériel du 28 septembre 2010 relatif au registre informatisé dans les abattoirs
- Arrêté royal du 7 janvier 2014 relatif à l'approvisionnement direct par un producteur primaire du consommateur final ou du commerce de détail local en petites quantités de certaines denrées alimentaires d'origine animale
- Arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires (H1)
- Arrêté royal du 30 novembre 2015 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale (H2)



Arrêté royal du 22 décembre 2005
fixant des mesures complémentaires
pour l'organisation des contrôles officiels
concernant les produits d'origine animale
destinés à la consommation humaine (H3)



Modifications essentielles

Objectifs :

- Mise à jour de la réglementation européenne et de la terminologie + BREXIT
- Eclaircissement des textes
- En cas de soupçon de traitement, extension des recherches de résidus non plus aux seuls antibiotiques, mais aussi à d'autres substances médicamenteuses
- Permettre des analyses en cas de saisie (sites d'injection)
- Suppression des abattages avant l'écoulement du temps d'attente



Remarques essentielles reçues des secteurs

Nouvelles analyses

- En plus des analyses microbiologiques et d'antibiotiques, prévoir la possibilité d'analyses d'anti-inflammatoires, stéroïdiens et non-stéroïdiens et d'antiparasitaires en cas de lésions ou symptômes identifiés lors des expertises
- Autoriser les analyses même si l'expert décide de la destruction de la carcasse en cas de site d'injection



Remarques essentielles reçues des secteurs

Nouvelles analyses

Craintes:

- Augmentation inutile des coûts qui seront répercutés sur les éleveurs

Proposition:

- pas de coût supplémentaire si le résultat de l'analyse est favorable → les frais d'analyses seront à charge de l'Agence (seulement à charge de l'opérateur si l'analyse est défavorable)



Abattage avant temps d'attente

- Suppression des possibilités d'abattage avant l'écoulement du temps d'attente prescrit avec l'accord de l'autorité et analyses
 - ✓ Mise en conformité avec le nouveau règlement (UE) 2019/2090
 - ✓ Abrogation article 8, § 1^{er}, 4^o et § 3, 2^o



Arrêté royal du 22 décembre 2005
fixant des mesures complémentaires
pour l'organisation des contrôles officiels
concernant les produits d'origine animale
destinés à la consommation humaine (H3)

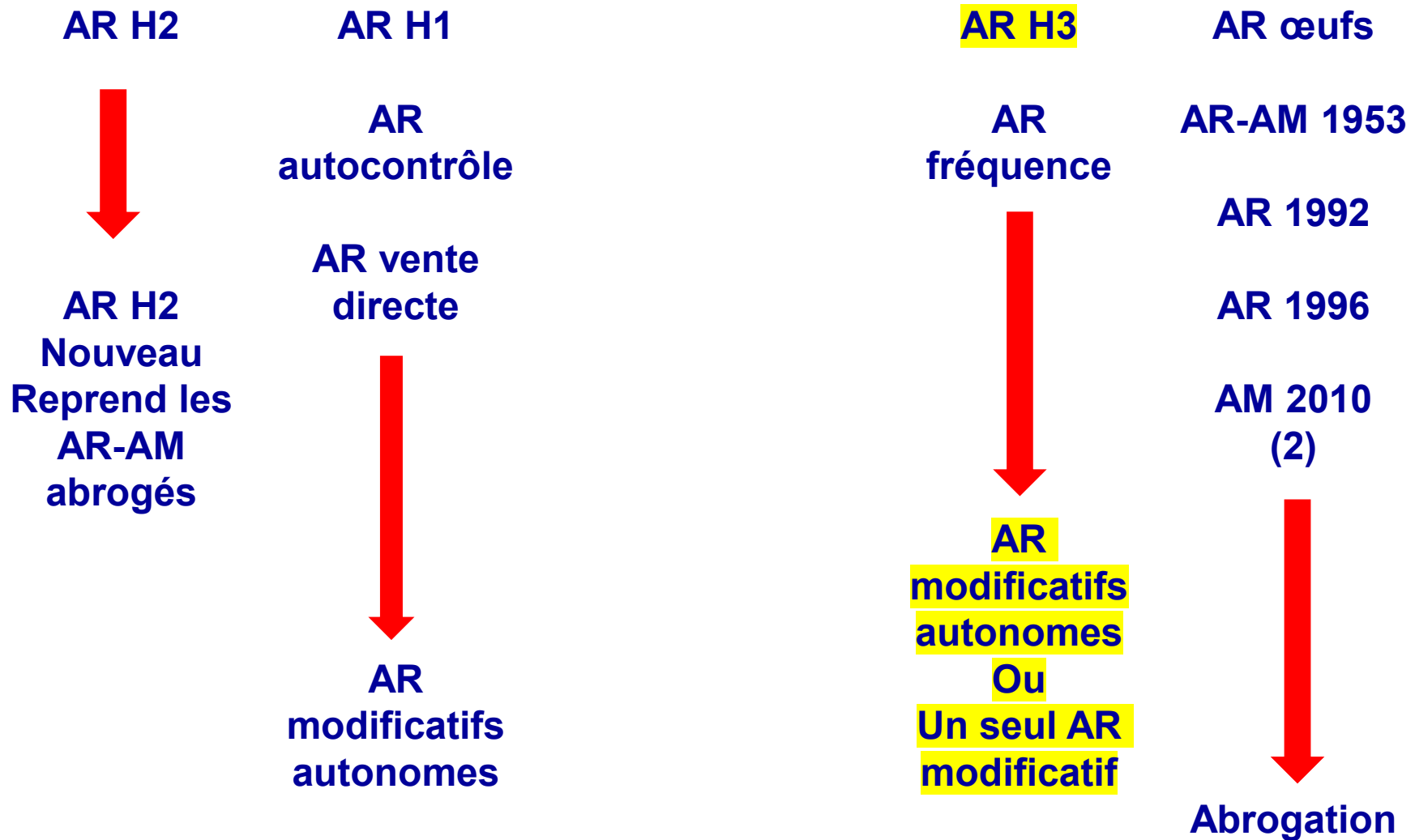
Proposition: arrêté royal modificatif spécifique ou commun avec les modifications de l'arrêté royal fixant les fréquences des inspections nécessitant la présence d'un agent de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire dans les établissements du secteur des viandes et du poisson dans le cadre du programme de contrôle de l'Agence



Suivi



Suivi



Suivi propositions

- Tous les textes évolueront si possible en parallèle, mais publication dès qu'un AR est finalisé afin de ne pas retarder inutilement les projets
- Prochaines étapes :
 - ❖ Comité consultatif (tous les projets)
 - ❖ Comité scientifique (projets pertinents)
 - ❖ Comité d'avis SPF (projets pertinents)
 - ❖ Commission Européenne (tous les projets)



Suivi propositions

- Etapes ultérieures :
 - ❖ Conférence interministérielle pour la politique agricole (projets pertinents)
 - ❖ Conseil d'Etat (tous les projets)

- Publication 2022



Merci pour votre attention

